

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2014

---

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 204

présenté par  
M. Breton  
-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« constituées »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« à partir des régions ou parties de régions suivantes : ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La méthode proposée par le projet de loi ne permet pas de prendre en compte la réalité et la diversité des territoires.